2.4.4 Préci
2.4.5 sion sur les actes de restauration

Pour l'acte HBMD053 : « Restauration d'une dent d'un secteur prémolomolaire sur 1 face par matériau inséré en phase plastique, sans ancrage radiculaire », la prise en charge est limitée à deux restaurations quel que soit le nombre de lésions sur la face.
Une note sera ajoutée dans la prochaine version CCAM.